# **PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal du mercredi 2 mai 2012

N° 9 / 2011 - 2016

#### Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

21 sont absents.

78 sont présents,

1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point N° 3 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (excusés) :

Antoine ANDRE, Carlos ARIAS, Eric BAUER, Zöhre BULGAN, Yvan CHRISTINET, Eric DECOSTERD, Christine GOLAY-FAVRE, Sylvie JAQUET, Caroline JOBIN SOUMAHORO, Nicola LOFOCO, Ertan ÖZBATUR, Jean-Jacques REGAMEY, Metin SAHIN, Guillaume SIMERSEK, Irène STADLIN, Mélanie WYSS PITTET, Magali ZUGER.

Conseillères et conseillers absents (non excusés) :

Dilan ALPDOGAN, Helder DE PINHO, Daniel JANDRIC, Marlyse SAVASAN.

Le Président constate une erreur dans l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

• Point N° 7 : il s'agit du préavis N° 19/5.12 et non 17/5.12.

Il apporte également deux modifications :

- Point N° 11 nouveau : interpellation Bertrand Gilliard "Pour une information du Conseil communal sur l'état des différents plans de quartiers ou d'affectation en cours" – Dépôt et développement.
- Point N° 12 nouveau : motion Jean-Hugues Busslinger "Pour que les besoins des familles soient pris en compte dans la course au sac" – Dépôt et développement.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

- Approbation du <u>procès-verbal de la séance du 4 avril 2012</u>.
- 2. Assermentation d'un conseiller communal.
- 3. Communications du Bureau.
- 4. Communications de la Municipalité.
- 5. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges".
- Nomination de quinze délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de "Police Région Morges" pour la législature 2011-2016 ainsi que de un ou plusieurs suppléants.
- 7. Préavis de la Municipalité :
  - N° 19/5.12 Demande d'un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue.
- 8. Rapports de commissions :
  - N° 11/5.12 Demande d'un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement de 6 horodateurs, sis à la rue Louis-de-Savoie et aux parkings des places Dufour et de la Navigation ;
  - N° 17/5.12 Demande d'un crédit de CHF 170'000.00 pour l'aménagement du Cimetière du Molliau :
  - N° 18/5.12 Politique des sports.
- 9. <u>Motion Antoine André</u> "Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site Internet de la Ville" Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
- 10. Motion PLR "Pour la création d'une ressourcerie à Morges" Dépôt.
- Interpellation Bertrand Gilliard "Pour une information du Conseil communal sur l'état des différents plans de quartiers ou d'affectation en cours" – Dépôt et développement.
- 12. Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour que les besoins des familles soient pris en compte dans la course au sac" Dépôt et développement.
- 13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
- 14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*

#### **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

- 1. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2012.
- 2. Communication de la Municipalité

N° 16/5.12 Municipalité en corps

Objet: La "Nuit du Coup de Balai 2012".

3. Préavis de la Municipalité

N° 19/5.12 Direction de la sécurité publique et protection de la population

Objet : Demande d'un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des

deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la

Grand-Rue.

4. Rapports de commissions

N° 11/5.12 Direction de la sécurité publique et protection de la population

Objet: Demande d'un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement de

6 horodateurs, sis à la rue Louis-de-Savoie et aux parkings des

places Dufour et de la Navigation;

N° 17/5.12 Direction des infrastructures, énergies et espaces publics

Objet: Demande d'un crédit de CHF 170'000.00 pour l'aménagement du

Cimetière du Molliau ;

N° 18/5.12 Municipalité en corps Objet: Politique des sports.

5. Invitation à la consultation publique du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2<sup>e</sup> génération (période 2015-2018).

\*\*\*\*\*

# 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2012

La secrétaire apporte une modification en p. 179 :

#### M. Mario FRANCO était excusé.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

# 2. Assermentation d'un conseiller communal

Lors de la séance du 4 avril 2012, les démissions de Mme Marlyse Goumaz-Matthey et de M. Julien Dyon avaient été enregistrées. Ils ont été remplacés par MM. Metin Sahin et Izjadin Ratkoceri de la liste des "viennent-ensuite" du Groupe SPI. M. Metin Sahin a été élu et assermenté le mois dernier et M. Izjadin RATKOCERI, qui était absent, a été élu lors de la séance ordinaire du bureau du 24 avril 2012.

Le nouveau conseiller est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

# 3. Communications du Bureau

Depuis la dernière séance, le Conseil a été représenté par son Président aux manifestations suivantes :

- Le 10 avril au Temple de Morges lors des obsèques de M. Michel Delorme, ancien boursier de la Ville, en compagnie de plusieurs municipaux ;
- Le 17 avril sur les toits d'Uvavins à Tolochenaz pour l'inauguration du Parc solaire de Romande Energie, avec M. le Municipal Vincent Jaques ;
- Le 18 avril dans les halles CFF pour l'inauguration d'Arvinis 2012, en compagnie de plusieurs municipaux ;
- Le 19 avril sous la cantine de la place Soutter pour l'inauguration de la Fête de la Tulipe, en compagnie de tous les municipaux;
- Le 25 avril sur les quais pour le départ de la première étape du Tour de Romandie;
- le même jour au Casino pour la remise des mérites sportifs morgiens 2010 et 2011;
- le 27 avril à Beausobre pour le repas de soutien de la Fête de la Tulipe ;
- le 2 mai pour l'inauguration du parcours pédestre Richard Bouvier.

Le Président rappelle le calendrier électoral de ces prochains mois :

- dimanche 17 juin 2012 : votations fédérale et cantonale et élection complémentaire à la Municipalité de Morges (premier tour) ;
- dimanche 8 juillet 2012 : élection complémentaire à la Municipalité de Morges (second tour, si nécessaire) ;
- dimanche 23 septembre 2012 : votations fédérale et cantonale et élection du (de la) syndic(que) de la Ville de Morges (premier tour);
- dimanche 14 octobre 2012 : élection du (de la) syndic(que) de la Ville de Morges (second tour, si nécessaire).

Une élection tacite est possible dès le premier tour, tant pour la Municipalité que pour la syndicature.

Le Président annonce que la séance du Conseil communal du 6 juin 2012 aura lieu dans la salle de gymnastique de La Longeraie car les locaux de Beausobre sont occupés par "Morges-sous-rire".

Le Bureau du Conseil communal a adressé le mois dernier une lettre d'avertissement à M. Daniel Jandric, en raison de ses multiples absences, la plupart non excusées, tant aux séances du Conseil communal qu'à celles de la Commission des finances. Monsieur Daniel Jandric est à nouveau absent aujourd'hui et non excusé.

Cette lettre recommandée avec accusé de réception est revenue en retour. En conséquence, au nom du Bureau, le Président a adressé une requête à la Commission de police en lui demandant d'infliger une amende à M. Daniel Jandric, en application de l'article 51, alinéa 2, du RCC. Le président de cette commission est M. Philippe Desarzens et, aux dernières nouvelles, il semblerait qu'il ait décidé de se désister dans cette affaire et de la transmettre à la Municipalité, considérant qu'il s'agit d'un objet de nature politique et non d'ordre public.

# 4. Communications de la Municipalité

Chaque membre du Conseil communal a reçu une communication écrite N° 16/5.12 concernant la "Nuit du coup de Balai 2012".

Concernant l'élection présidentielle française du 22 avril 2012, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** donne les résultats obtenus à Morges. Ces derniers sont encore provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés par le Conseil constitutionnel :

- le taux de participation en Suisse romande a atteint 48,4 %, l'un des plus élevés de l'ensemble des Français de l'étranger; à Morges, ce sont 3'359 électeurs qui se sont déplacés (48,12 %) sur 6'980 inscrits;
- les suffrages se répartissent comme suit : Nicolas Sarkozy : 39,25 %, François Hollande : 19,76 %, François Bayrou : 16,05 %, Jean-Luc Mélenchon : 8,39 %, Marine Le Pen : 7,87 %, Eva Joly : 5,19 %.

Les électeurs ont relevé la parfaite organisation du scrutin et la commodité des locaux mis à disposition à l'Arsenal, ce qui a permis une bonne fluidité des votants. L'Office du Tourisme a profité d'installer un présentoir pour y proposer quelques dépliants.

Pour le 2<sup>e</sup> tour, le Consulat attend une participation au moins équivalente.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la commune a mis sur pied deux Extranet dont un est exclusivement dédié aux membres du Conseil communal. Un mot de passe sera attribué à chacun, lequel pourra bien sûr être modifié afin de garantir la confidentialité de l'accès. L'autre Extranet est réservé aux employés de l'administration communale.

L'ensemble des archives du Conseil communal depuis 2002 a été remonté dans cet Extranet alors qu'elles ne figurent que depuis 2007 sur le site Internet de la Ville. Les seuls documents qui n'ont pas encore été remontés sont les rapports de gestion. Ce travail est en cours.

**Mme Véronique CHAIGNAT**, chargée de communication, présente ce nouvel outil informatique qui sera mis en ligne à la fin du mois de mai.

Mme la Syndique Nuria GORRITE encourage les membres du Conseil communal à utiliser cet outil informatique et à transmettre toute suggestion à Mme Chaignat, afin que cette plateforme soit la plus utile et conviviale possible et qu'elle contienne les documents qui sont nécessaires au travail du législatif communal.

Elle ajoute encore qu'avec l'accès Wifi de Beausobre, il sera possible de consulter un ordinateur portable ou une tablette lors des séances du Conseil communal.

M. Christian HUGONNET demande si les envois sous forme papier seront supprimés.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond qu'ils continueront à être envoyés. Prochainement, un questionnaire sera adressé à tous les membres du Conseil communal afin de savoir sous quelle forme chacun préfère recevoir ses documents.

Avec cette possibilité de consulter les documents sur un outil informatique lors des séances, **Mme Claudine DIND-PERROCHET** regrette l'augmentation de l'électrosmog et a souci que certains membres du Conseil s'occupent à d'autres affaires que celles concernant la séance. C'est d'ailleurs le cas au Grand Conseil.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER demande que les coordonnées téléphoniques figurent dans l'annuaire des membres du Conseil, bien évidemment avec l'accord de ces derniers.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que cette demande figurera également dans le questionnaire qui sera envoyé aux membres du Conseil communal.

**Mme Maria-Grazia VELINI** demande s'il est possible de créer un espace exclusivement réservé aux commissions permanentes afin que ces dernières puissent avoir accès à certains documents (par exemple comptables pour la Commission des finances).

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que cette réflexion est en cours et que ces accès feront certainement partie d'une prochaine étape.

Mme Valérie MERINO DE TIEDRA relève l'intervention de Mme Claudine Dind-Perrochet et estime que les membres du Conseil communal sont là pour travailler et sont assez grands pour décider ce qu'ils doivent faire lors des séances. Elle est favorable à la possibilité de se connecter à la Wifi de Beausobre.

**M. le Municipal Vincent JAQUES** annonce que, lors de sa séance du 30 avril 2012, la Municipalité a pris plusieurs décisions concernant la politique de stationnement et le plan directeur des circulations :

- L'étude de faisabilité d'un parking souterrain sous les quais nécessite des investigations sur la qualité du sous-sol. Des sondages géotechniques permettront de déterminer la nature des remblais et apporteront aussi une meilleure connaissance de la structure du terrain sur lequel a été construit le quai Jean-Louis Lochmann. Cette opération, qui sera réalisée d'ici à cet été, doit également fournir des indications préliminaires sur d'éventuels vestiges archéologiques. Ces sondages géotechniques, d'un coût de CHF 38'000.00 TTC, seront financés par les comptes de fonctionnement.
- Suite à l'étude, à bout touchant, du plan partiel d'affectation "Parc des Sports", on sait désormais que la réalisation d'un parking souterrain sur ce site est nécessaire, voire indispensable, avec l'implantation de la future piscine couverte régionale. Par conséquent, la Municipalité considère que la construction d'un parking au Parc des Sports sera mise en première priorité dans le cadre de sa politique de stationnement, sans prétériter la construction potentielle d'un deuxième parking souterrain, en particulier sous les quais.
- Comme elle s'y est déjà engagée, la Municipalité a l'intention de garantir une excellente concertation lors de l'élaboration du plan directeur des circulations. Différents groupes d'intérêts (par exemple les commerçants), les partis politiques, les services cantonaux, Région Morges et des représentants techniques et politiques de la Commune seront impliqués. Pour mettre sur pied cette concertation, la Municipalité a mandaté la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire), institut spécialisé de l'EPFL. Le montant des prestations, devisé à CHF 34'452.00 TTC, sera pris pour CHF 10'000.00 sur le préavis d'étude du plan directeur des circulations, le solde sera porté au budget de fonctionnement 2013.

Pour information, le pilotage de ces dossiers liés au stationnement et à la circulation est assuré par la délégation municipale "Aménagement de la Ville", présidée par le Service des infrastructures, énergies et espaces publics, en étroite collaboration avec les Services de l'aménagement du territoire et développement durable ainsi que de la sécurité publique et protection de la population.

M. Rémy DELALANDE réagit sur la <u>communication écrite N° 16/5.12</u> concernant la "Nuit du coup de Balai 2012".

Il se déclare stupéfait par l'ampleur du problème relaté dans cette communication. Il s'agit en fait d'un aveu de l'inefficacité de la politique communale en la matière. Il rappelle la motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges", se déclare assez dubitatif quant à cette action prévue le 12 mai 2012, donc une seule fois, et pose les questions suivantes :

- Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?
- Pourquoi avoir prévu une tenue spéciale alors qu'on a déjà la police qui devrait faire ce travail ?

M. le Municipal Vincent JAQUES répond qu'il ne s'agit pas d'une inefficacité de la politique communale et que la motion de Mme Galina Spillmann traitait plutôt du littering.

Durant ces dernières années, lors de ces journées "Coup de balai", la Municipalité a essentiellement fait un effort de prévention par rapport à l'entretien des rives et des zones de détente. Cette année, lors de la "Nuit du coup de balai", elle souhaite aller à la rencontre de ces noctambules qui laissent leurs détritus derrière eux et provoquent des déprédations lors de soirées festives.

Il ne s'agit pas de créer un uniforme mais plutôt une tenue conviviale. Cette démarche s'inscrit en collaboration avec le Service de police et Espace Prévention.

M. le Municipal Vincent Jaques rappelle encore que la Voirie ramasse chaque matin ces détritus afin que le domaine public soit propre pour les citoyens morgiens.

Au nom du Groupe des Verts, **M. Philippe BECK** annonce qu'il ne partage pas la consternation de M. Rémy Delalande. Il a plusieurs fois regretté que ces actions "Coup de balai" consistent uniquement à ramasser les déchets que certaines personnes jettent à terre, sans aucune ambition éducative.

Cette année, un véritable effort est fourni pour essayer d'expliquer à ces personnes les méfaits de leur comportement. Cette démarche a donc réellement un sens.

Le Groupe des Verts apprécie que cette prévention se fasse de manière conviviale plutôt que policière.

La discussion n'est plus demandée.

# 5. <u>Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion Galina Spillmann "Pour la mise en œuvre d'amendes dissuasives face à la prolifération de déchets sauvages à Morges"</u>

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Hugues BUSSLINGER	Martine COSTA	Claudine DIND-PERROCHET
Aline DUPONTET	Jean-Claude GOY	Nicola LOFOCO
Galina SPILLMANN		

# 6. Nomination de quinze délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de "Police Région Morges" pour la législature 2011-2016 ainsi que de un ou plusieurs suppléants

Les délégués sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Antoine ANDRE	Anne-Catherine AUBERT
Eric BAUER	Bariza BENKLER	Richard BOUVIER
Adrien BUSCH	Philippe DERIAZ	Charles DIZERENS
Sacha FEHLMANN	Béatrice GENOUD-MAURER	Catherine HODEL
Maurice JATON	Jean NZIKOU	Cédric SCHOPFER

Les suppléants sont Mmes et MM. :

Marc BALLY	Rémy DELALANDE	Claudine DIND-PERROCHET
Jean-Claude GOY	Rita WYSS	

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Daniel BUACHE remercie les délégué(e)s qui viennent d'être nommé(e)s pour leur engagement.

Le Conseil intercommunal sera convoqué le mardi 26 juin 2012 à 16h00 à la salle polyvalente de Préverenges. La cérémonie de création de la PRM suivra à 17h30, lors de laquelle sera assermenté l'ensemble du corps de Police. Les membres du Conseil intercommunal pourront donc découvrir les membres de la nouvelle organisation ainsi que sa nouvelle identité visuelle. Une convocation sera adressée aux personnes concernées.

# 7. Préavis de la Municipalité

N° 19/5.12 Demande d'un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue.

Les commissaires sont Mme et MM. :

Marc BALLY	Philippe BECK	Romain BLUM
Adrien BUSCH	Stéphane DEWARRAT	Anne-Claire GIVEL FUCHS
Nicola LOFOCO		

# 8. Rapports de commissions

N° 11/5.12 Direction de la sécurité publique et protection de la population

Objet: Demande d'un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement de

6 horodateurs, sis à la rue Louis-de-Savoie et aux parkings des

places Dufour et de la Navigation.

Mme Claudine DIND-PERROCHET, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

#### Au vote:

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

#### Elles ont la teneur suivante :

# LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet obiet.
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide:

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement des 6 horodateurs cités en titre ;
- de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 17'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013;
- 3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement (N° 61000.3143.02) dès l'année 2013, à raison de CHF 1'820.00 par année.

N° 17/5.12 Direction des infrastructures, énergies et espaces publics

Objet : Demande d'un crédit de CHF 170'000.00 pour l'aménagement du cimetière du Molliau.

- **M. Steven KUBLER**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.
- M. Frédéric AMBRESIN soutient le principe du réaménagement du cimetière mais se dit interpelé au sujet de la borne interactive.

L'idée de pouvoir gagner en temps et en efficacité grâce à l'informatique est bonne, mais un cimetière est-il vraiment le lieu où le faire ? Doit-on "vite" aller au cimetière avant de passer à autre chose ? Est-il important de gagner du temps dans ce genre d'endroit ?

Le cimetière est un endroit de promenade, de recueillement et fait certainement partie de ces lieux encore un peu "hors du temps" qui ne nécessitent pas que l'on s'y hâte. Un visiteur sait en général où il va et, si ce n'est pas le cas, a la possibilité de trouver simplement et rapidement une tombe puisqu'il ne faut pas plus de 20 minutes pour faire le tour de ce lieu, en lisant le nom sur chacune d'entre elles.

Le coût de cette borne interactive se monte à CHF 20'000.00. M. Frédéric Ambresin propose donc de diminuer le crédit demandé de CHF 15'000.00 et d'utiliser les CHF 5'000.00 restants pour mettre en place une signalisation complémentaire sur le site. Il propose d'amender les conclusions du rapport de commission comme suit :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 155'000.00 pour l'aménagement du cimetière du Molliau ;
- 2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 7'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

En conclusion, il cite une phrase de Mark Twain : "On pourrait citer comme exemple de dépenses inutiles les murs des cimetières : ceux qui sont dedans ne peuvent pas en sortir et ceux qui sont à l'extérieur ne veulent pas y entrer".

Mme Maria Grazia VELINI estime que le cimetière est un endroit émotionnel où il est encore possible d'être proche de ceux qui ne sont plus là. La personne qui choisit de reposer au Jardin du Souvenir le fait peut-être pour garder un certain anonymat mais également pour que sa famille n'ait pas à entretenir une tombe. La borne interactive permettrait aux familles qui le désirent de faire paraître le nom des défunts qui reposent en ce lieu. Cet outil est donc important et Mme Maria-Grazia Velini encourage les membres du Conseil communal à refuser l'amendement proposé et à accepter les conclusions du préavis.

Mme Janine DEVAUD a tenté de rechercher la tombe d'une connaissance décédée il y a environ 25 ans. Il lui a fallu 10 minutes pour trouver son emplacement. Si elle avait pu consulter une borne interactive, l'aurait-elle trouvée plus rapidement ?

Lorsque l'on décide d'aller se recueillir sur la tombe d'une personne proche, n'est-ce pas l'occasion de donner du temps au temps, d'oublier le stress, la technologie moderne et les écrans tactiles ?

Mme Janine Devaud soutient l'amendement proposé et estime qu'un bon plan du cimetière et quelques panneaux indicateurs doivent parfaitement suffire à orienter le visiteur.

**M.** Richard BOUVIER soutient également cet amendement car il n'aimerait pas que le nom de sa sœur, décédée il y a quelques temps, apparaisse sur cette borne interactive. Si elle devait néanmoins être installée, il espère que les familles en deuil auront le choix d'y faire figurer ou pas le nom du défunt.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'amendement proposé par M. Frédéric Ambresin est accepté à une majorité évidente (16 avis contraires et 8 abstentions).

#### Au vote:

Les conclusions du rapport ainsi amendé sont acceptées à une majorité évidente (1 avis contraire et 9 abstentions).

Elles ont la teneur suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 155'000.00 pour l'aménagement du cimetière du Molliau ;
- 2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 7'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

N° 18/5.12 *Municipalité en corps*Objet : Politique des sports.

Au nom de M. Eric Décosterd, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, excusé ce soir, **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** lit les conclusions du rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

Elle rappelle que la dotation d'une clé de répartition équitable et transparente en matière de subventionnement des sociétés sportives est une vieille histoire. En effet, en février 1993, M. Sébastien Oesch, conseiller communal, avait déjà demandé que soit instauré un tel outil.

L'étape qui va être franchie ce soir doit réjouir non seulement M. Oesch, mais également les clubs sportifs qui ont beaucoup collaboré et aidé la Municipalité à documenter ce préavis. Mme la Syndique Nuria Gorrite les en remercie et reconnaît qu'il ne doit pas être facile d'être tributaire d'un vote pour son avenir financier.

Elle relève également l'esprit d'ouverture et de dialogue qui a régné lors des séances de commission. Les conclusions du rapport ne sont pas identiques à celles du préavis car ce sont les membres de la commission qui ont eu l'idée d'établir un règlement. La Municipalité s'est immédiatement ralliée à cette idée qui permet de pousser plus en avant cette volonté de rendre tout à fait équitable la distribution de l'argent public aux sociétés sportives.

Mme la Syndique Nuria Gorrite remercie les membres de la commission, Mme Christelle Joly, déléguée à la vie culturelle, sportive et associative ainsi que la délégation municipale pour le travail accompli.

Pour l'année 2012, une demi-subvention sera versée conformément aux anciennes règles. Le solde sera attribué en fonction de la nouvelle clé de répartition, si elle est acceptée ce soir, car elle est plus favorable pour une grande majorité des clubs.

**Mme Maria-Grazia VELINI** explique que le rapport de la commission ad hoc mentionne une augmentation du compte N° 17300.3653.01 "Subventions aux sociétés locales" de CHF 43'870.00 alors que le rapport de la Commission des finances mentionne une augmentation de CHF 41'800.00.

Les membres de cette dernière se sont déterminés par courriel et sont favorables au montant indiqué dans le rapport de la commission ad hoc.

M. Laurent BEAUVERD souhaite souligner l'excellent travail de la commission. Ce dossier a pris naissance en 2005 et c'est donc sept ans d'intense travail qui ont été nécessaires pour voir se concrétiser cette nouvelle clé de répartition des subventions aux sociétés sportives. L'intégration de ces dernières dans la réflexion a permis d'aboutir à une solution claire et transparente. Le Groupe SPI relève l'importance d'une égalité de traitement entre les sociétés et se réjouit de la mise en place de ce règlement municipal. Il remercie l'ensemble des personnes qui se sont engagées dans cette procédure et encourage les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de commission.

La discussion n'est plus demandée.

#### Au vote:

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

#### décide :

- 1. d'approuver le règlement municipal annexé ;
- d'approuver une augmentation de CHF 43'870.00 du compte N° 17300.3653.01 "Subventions aux sociétés locales" et de le porter à CHF 240'000.00 dès le 1er janvier 2012;

- 3. de renommer le compte 17300.3653.04 "Subventions sportives extraordinaires" et de le doter dès le 1er janvier 2012 de CHF 20'000.00, soit une augmentation de CHF 12'000.00 ;
- 4. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 1-2005 de la Commission des finances ;
- 5. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 14-2008 de la Commission de gestion.
- 9. Motion Antoine André "Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site Internet de la Ville" Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion et examine actuellement la faisabilité technique ainsi que les coûts que cela engendrerait en cas d'acceptation de cette motion par le Conseil communal.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER relève que l'on dit souvent que trop d'information tue l'information. Il s'agit donc de traiter cette proposition avec doigté, conscience et précision. Cette motion, si elle acceptée, nécessitera des équipements relativement lourds c'est pourquoi il propose de la renvoyer à l'examen d'une commission.

Au vote, le renvoi de cette motion à l'examen d'une commission est soutenu par plus de 10 membres du Conseil communal.

10. Motion PLR "Pour la création d'une ressourcerie à Morges" - Dépôt

Cette motion sera développée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

11. <u>Interpellation Bertrand Gilliard</u> "Pour une information du Conseil communal sur l'état des différents plans de quartiers ou d'affectation en cours" – Dépôt et développement

Au vu de la communication de la Municipalité concernant une future concertation lors de l'élaboration du plan directeur des circulations, **M. Bertrand GILLIARD** constate avec satisfaction que la Municipalité n'aura certainement pas de difficulté à répondre à sa demande. Puis il lit le texte de son interpellation qui est appuyée par plus de 5 membres du Conseil communal. Ce dernier figure en annexe 1 du procès-verbal.

Il explique encore que le but de cette interpellation est de ne pas reproduire des situations déjà vécues. Une fois devant le fait accompli, le Conseil communal n'a plus qu'à accepter les yeux fermés ou tout paralyser pour plusieurs années. Il se souvient du PDComm pour lequel ce qui était impensable est devenu pensable et des quelques divergences que ce document a provoquées avec une de nos communes voisines. Il se souvient également du dossier concernant le parking Charpentiers-Nord pour lequel l'avis négatif du Canton n'était peut-être pas si catégorique que cela.

M. Bertrand Gilliard dépose cette demande dans un but constructif, afin que les remarques éventuelles puissent être prises en compte suffisamment tôt. Il serait en effet souhaitable, dans l'esprit d'ouverture et de communication de la Municipalité, que le citoyen soit mis au courant des projets qui le concernent.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

# 12. Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour que les besoins des familles soient pris en compte dans la course au sac" – Dépôt et développement

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** lit le développement de sa motion dont le texte figure en annexe 2 du procès-verbal.

# 13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Yves PACCAUD répond à la <u>question de Mme Claudine Dind-Perrochet du 1<sup>er</sup> février 2012</u>, concernant l'état de délabrement d'un bâtiment situé dans la Grand-Rue, en face du débouché de la rue Centrale.

Une visite de ce bâtiment par la Commission de salubrité, sécurité et prévention des incendies a eu lieu en date du 8 mars dernier. Lors de cette visite il a été constaté que ce bâtiment, bien que vétuste, ne présente pas de problème de salubrité.

Toutefois, il a été demandé par courrier au propriétaire d'entreprendre le nécessaire afin d'effectuer un contrôle de solidité de la molasse et de corriger quelques non-conformités en matière de prévention des incendies.

Selon l'art. 132 RPA, la Municipalité peut imposer toutes les mesures propres à sauvegarder le public contre les accidents qui pourraient se produire à l'intérieur ou aux abords des constructions et de leurs dépendances. Il est à noter que cet article ne concerne que la sécurité des constructions. La Municipalité ne peut imposer la réfection ou l'entretien d'un bâtiment sur le seul argument de l'esthétique.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond au vœu de M. Frédéric Ambresin du 1er février 2012, concernant la vente de billets par le chauffeur dans les bus des TPM.

Dès lors que ce vœu concerne le fonctionnement des Transports publics de Morges et environs, M. Pernet, directeur des MBC, fait part des considérations suivantes :

L'idée n'est pas inintéressante en soi. Elle garantirait l'accès à la distribution des billets en n'importe quel point du réseau, tout en déchargeant les chauffeurs des activités de vente. Néanmoins, certains aspects militent contre une réalisation à court terme de la proposition :

- Les MBC viennent d'investir en 2010 dans l'achat de 25 appareils pour la vente par les chauffeurs, pour un coût unitaire de CHF 15'000.00. La durée de l'amortissement est de 10 ans ;
- Des distributeurs embarqués ne remplaceront pas les distributeurs fixes aux arrêts. Ceux-ci, au contraire, devront voir leur nombre être augmenté;
- Les distributeurs embarqués étant guidés par satellites, la courte distance entre les arrêts ne permet pas à plusieurs passagers embarqués simultanément de prendre leur billet avant le stop suivant, d'où une statistique faussée et un risque pour les passagers honnêtes de se faire prendre sans billet dans un contrôle sporadique. De même, le risque de resquille ira grandissant de par la faible distance entre les arrêts.

En conclusion, l'acquisition de distributeurs embarqués semble être un investissement trop important par rapport aux bénéfices escomptés.

M. le Municipal Denis PITTET répond au <u>vœu de M. Philippe Beck du 7 mars 2012</u> demandant que les partis et groupes représentés au Conseil communal de Morges aient accès aux salles appartenant à la Ville pour leurs séances de préparation du Conseil.

La Direction du patrimoine a questionné les cinq partis morgiens sur les horaires souhaités pour leurs réunions et la capacité nécessaire des salles. Ce vœu semble répondre à une demande et la Municipalité peut entrer en matière.

Il paraît possible de trouver une solution pour les petits groupes n'excédant pas 30 personnes en mettant à disposition des locaux de l'administration (carnotzet, salles de conférence, forum de l'Hôtel-de-Ville), étant entendu que les problèmes de sécurité d'accès restent à régler. Effectivement, les salles "La Morges" (12 places) et "Le Léman" (22 places), situées à Riond-Bosson dans un espace "open-space" ne pourraient être mises à disposition en raison d'une accessibilité non-contrôlée et d'une perte de confidentialité.

Des solutions pour les grands groupes excédant plus de 30 personnes paraissent plus compliquées à trouver car la Ville ne possède pas de locaux suffisamment grands et adéquats hormis les foyers de Beausobre ou les caves de Couvaloup, généralement loués à des tiers.

Un comparatif a été fait avec deux autres communes :

- A Nyon, les salles mises à disposition sont gratuites. Seul le Groupe PLR utilise un lieu privé, propriété d'un membre;
- A Yverdon, aucune salle n'est mise à disposition des partis politiques.

Une autre solution pourrait consister à proposer au Conseil communal de s'octroyer un montant de CHF 5.00 par conseiller et par préparation de séance pour la location de salles privées. Cette solution permettrait par ailleurs de préserver les usages actuels, l'intérêt des hôtes et des commerces locaux (hôtels de la Longeraie, du Mont-Blanc ou Chapelle des Charpentiers).

Pour des raisons évidentes d'équité, la mise à disposition aujourd'hui des salles actuelles pour les trois petits partis n'est pas souhaitée par la Municipalité qui préfère attendre la fin des travaux de l'Hôtel-de-Ville pour entrer concrètement en matière sur la mise à disposition de salles potentielles.

- **M. Philippe BECK** remercie la Municipalité de sa réponse. Il a bien compris qu'il faut être patient à cause des travaux entrepris à l'Hôtel-de-Ville. Il soulève néanmoins que la somme de CHF 5.00 par personne ne suffirait pas pour la location d'une salle dans un des hôtels susmentionnés.
- M. Frédéric AMBRESIN remercie également la Municipalité et M. Pernet, directeur des MBC. Il comprend que des investissements ont été faits récemment et qu'il n'est donc pas envisageable de procéder à des changements maintenant. Il espère néanmoins que cette possibilité sera étudiée lors du prochain renouvellement du matériel.

Mme Claudine DIND-PERROCHET remercie aussi la Municipalité. Elle est consciente qu'il n'est pas possible d'intervenir pour des questions d'esthétique. Elle apprécie que la Municipalité ait quand même constaté que la molasse, les volets, etc. sont en mauvais état. Elle relève qu'un citoyen de Morges a ramassé dernièrement un morceau de molasse qui était tombé de cette bâtisse. Elle remercie encore la Municipalité d'avoir demandé à la Commission de salubrité de faire un constat.

La discussion n'est plus demandée.

# 12. Questions, vœux et divers

- **M. Christian SCHWAB** a constaté que des forages étaient en cours sur la parcelle de la Blancherie. Il pose les questions suivantes :
- Un préavis concernant ces sondages avait-il été adopté ou ces frais seront-ils pris dans le budget ordinaire ?
- Dans quel but ces forages sont-ils faits? Est-ce dans l'intention de vendre cette parcelle qui, d'après M. Jomini il y a quelques années, était déjà sur le point d'être vendue?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Stéphane DEWARRAT rappelle qu'il a fait part de son <u>inquiétude</u>, <u>lors de la dernière séance</u>, quant à la pose de coussins berlinois sur la rue du Sablon.

Après avoir discuté avec M. Philippe Desarzens, commandant de Police, il est allé essayer ce genre de ralentisseurs à l'avenue de Chanel et il s'avère que ces derniers ne devraient pas provoquer de bruit pour les riverains de la rue du Sablon.

**M. Adrien BUSCH** explique que lors de la séance de commission concernant le <u>préavis N° 11/3.12</u> - Demande d'un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement de 6 horodateurs, sis à la rue Louis-de-Savoie et aux parkings des places Dufour et de la Navigation – dont le Conseil communal vient d'adopter les conclusions, les commissaires ont découvert que les prochains horodateurs qui seront obsolètes se situent au Parc des Sports.

M. Adrien Busch pose les questions suivantes :

- Malgré un PPA en cours et un futur parking souterrain que M. le Municipal Vincent Jaques a mentionné précédemment, ne serait-il pas pertinent de traiter la motion Daniel Buache – Pour un passage de prépaiement à postpaiement au parking du Parc des Sports ?
- Si oui, quand la Municipalité a-t-elle prévu de déposer un rapport-préavis sur le sujet ?
- M. le Municipal Daniel BUACHE répond que ce sujet est à l'étude et qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h52.

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron

<u>Annexe 1</u>: Interpellation Bertrand Gilliard "Pour une information du Conseil communal sur l'état des différents plans de quartiers ou d'affectation en cours" – Développement.

<u>Annexe 2</u>: Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour que les besoins des familles soient pris en compte dans la course au sac" – Développement.